



## COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL de MOULINS LA MARCHE

Date du Conseil Municipal : 22 mars 2017

Les Membres du Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie à 20H30 sous la Présidence de M. **Fabrice GLORIA** Maire

Etaient présents : GLORIA Fabrice, CASTEL Guillaume, MICHEL Benoît, FARDOIT Jean, VITRY Sandrine, BOURDON Thierry, JANVIER Alain, CHENIN-HAUVILLE Anne, DE LA HITTE Edouard, PRUNIER Patrick, PREVOST Eric, BOURCET Benoît, HAYERE Michelle, LECHAT Anne-Sophie, VASSEUR Dominique

Secrétaire de séance : Edouard DE LA HITTE

### ORDRE DU JOUR

#### Votes des comptes administratifs 2016 : Budget « commune »

M. le Maire rappelle que le compte administratif 2016 du budget communal s'établit comme suit :

	<b>FONCTIONNEMENT</b>		<b>INVESTISSEMENT</b>
Dépenses :	370 044.41		272 731.83
Recettes :	476 095.04		130 395.92
<b>Excédent F 2016 :</b>	<b>106 050.63</b>	<b>déficit I 2016 :</b>	<b>142 335.91</b>

Les restes à réaliser 2016 sont déficitaires (- 21 958 euros).

M. le Maire se retire de la salle pour le vote.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, vote du compte administratif 2016 de la commune.

#### Votes des comptes administratifs 2016 : Budget « assainissement »

M. le Maire rappelle que le compte administratif 2016 du budget assainissement s'établit comme suit :

	<b>FONCTIONNEMENT</b>		<b>INVESTISSEMENT</b>
Dépenses :	72 611.47		342 678.25
Recettes :	58 866.79		379 540.67
<b>Déficit F 2016 :</b>	<b>13 744.68</b>	<b>excédent I 2016 :</b>	<b>36 862.42</b>

Les restes à réaliser 2016 sont déficitaires (- 92 544 euros)

M. le Maire se retire de la salle pour le vote.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, vote du compte administratif 2016 du budget assainissement.

## **Votes des comptes administratifs 2016 : Budget « lotissement »**

M. le Maire rappelle que le compte administratif 2016 du budget lotissement s'établit comme suit :

	<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>INVESTISSEMENT</b>
Dépenses :	280 790.77	283 221.96
Recettes :	280 790.77	300 000.29
<b>Excédent F 2016 :</b>	<b>0</b>	<b>Excédent I 2016 : 16 778.33</b>

M. le Maire se retire de la salle pour le vote.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, vote du compte administratif 2016 du budget lotissement.

## **Votes des comptes de gestion 2016 : commune, assainissement, lotissement**

Les comptes de gestion 2016 (commune, assainissement et lotissement) sont conformes aux comptes administratifs 2016.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, vote du les comptes de gestion 2016 (commune, assainissement et lotissement).

## **Affectations des résultats 2016 : commune, assainissement, lotissement**

Affectation des résultats 2016 (commune, assainissement et lotissement) sont approuvés.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, vote les affectations de résultat 2016 (commune, assainissement et lotissement).

## **Vote des taxes locales 2017**

M. le Maire rappelle les taux historiques de la commune concernant la taxe d'habitation, la taxe foncière sur le bâti et la taxe foncière sur le non bâti :

	<b><u>2014</u></b>	<b><u>2015</u></b>	<b><u>2016</u></b>
TH :	11,73 %	11,04 %	10.28%
TFB :	13,69 %	12,88 %	11.95%
TFNB :	32,44 %	30,53 %	28.33%

Ces taux ont été revus à la baisse ces trois dernières années afin de compenser la hausse des taux intercommunautaires liés aux transferts de compétences. L'objectif était de ne pas alourdir l'imposition des administrés de Moulins-la-Marche. La fiscalité est une recette communale importante pour la collectivité. Il est souhaitable que cette recette ne soit pas revue à la baisse, ce qui empêcherait la réalisation de certains projets.

M. le Maire propose que la recette fiscale pour la commune soit la même que celle de l'année passée.

M. Prunier souhaite connaître l'évolution des bases. Pour la taxe d'habitation, l'augmentation de la base est de 1.28%, la base de la taxe foncière bâtie est stable, la base de la taxe foncière non bâtie augmente quant à elle de 0.57%.

M. le Maire fait état de l'incidence de la fusion de la CDC des Pays de L'Aigle et de la Marche avec la CDC de la Ferté-Fresnel sur l'imposition intercommunautaire. Il est demandé à la nouvelle CDC d'ajuster l'imposition sur l'ensemble du territoire intercommunautaire, ce qui implique une hausse de la part intercommunautaire dans l'imposition locale.

Il est donc une nouvelle fois demandé aux communes de baisser la part d'imposition communale afin que l'impact sur les contribuables soit nul. Cependant, contrairement aux autres années, la perte de recette fiscale à l'échelle communale sera compensée par un versement de la CDC. Il n'y aura donc aucun impact budgétaire pour la commune. D'un point de vue globale, pour les contribuables, il n'y aura pas d'augmentation de l'imposition, juste une légère augmentation liée à l'augmentation usuelle des bases.

Concrètement, les taux étudiés par les services du Trésor public permettant d'assurer la neutralité fiscale, sont les suivants :

10.25 % pour la taxe d'habitation,

11.25 % pour la taxe foncière sur le bâti,

24.09 % pour la taxe foncière sur le non bâti.

La compensation de la CDC sera quant à elle de 7 915 euros.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de fixer les taux des taxes directes locales pour 2017 :  
10.25 % pour la taxe d'habitation,  
11.25 % pour la taxe foncière sur le bâti,  
24.09 % pour la taxe foncière sur le non bâti.

La Communauté de communes des Pays de L'Aigle versera une compensation de 7 915 euros à la commune de Moulins-la-Marche.

### **Votes des budgets primitifs 2017 : commune**

Suite au débat d'orientation budgétaire de début d'année, M. le Maire donne lecture de l'ensemble des lignes budgétaires prévues au budget primitif 2017 en fonctionnement et en investissement.

La section de fonctionnement s'équilibre à 489 228 euros en dépenses et en recettes.

La section d'investissement s'équilibre à 699 851 euros en dépenses et en recettes, incluant les restes à réaliser.

Les lignes budgétaires ouvertes pour les principaux investissements pour 2017 sont :

- Remplacement du système de chauffage de l'église et mise en conformité électrique
- Réfection de la toiture de la mairie
- Peinture et sol de la petite salle des fêtes
- Renouvellement de la défense incendie
- Goudronnage du chemin de la Bonnetière

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de valider le budget primitif 2017 de la commune tel que présenté.

### **Vote des budgets primitifs 2017 : assainissement**

Les travaux de construction de la nouvelle station d'épuration seront terminés cet été. Les dépenses liées à la station d'épuration et à la réhabilitation des réseaux ainsi que les subventions font la grande partie de ce budget.

La section de fonctionnement s'équilibre à 86 855 euros en dépenses et en recettes.

La section d'investissement s'équilibre à 838 281 euros en dépenses et en recettes, incluant les restes à réaliser.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de valider le budget primitif 2017 du budget annexe assainissement tel que présenté.

L'assainissement va passer en compétence intercommunautaire. Il n'est pas envisageable de former le personnel communal sur la nouvelle installation alors qu'en 2018 celle-ci sera gérée par du personnel intercommunal.

La SAUR, conceptrice de l'ouvrage, propose une convention d'assistance techniques pour un montant de 8 650 euros HT annuel.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de valider la convention avec la SAUR pour l'assistance technique de la nouvelle station d'épuration.

M. le Maire est autorisé à signer tous documents relatifs à ce dossier.

### **Vote des budgets primitifs 2017 : lotissement**

Les travaux de viabilisation du lotissement Les Vallées Bourges sont toujours en cours. Ce budget primitif comprend les charges des travaux en dépenses et les ventes de terrains, la subvention de la CDC et la DETR en recettes. Il est aussi indiqué l'achat de la parcelle au budget communal, financé par une subvention communale du même montant.

La section de fonctionnement s'équilibre à 578 908.41 euros en dépenses et en recettes.

La section d'investissement s'équilibre à 442 735.15 euros en dépenses et en recettes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de valider le budget primitif 2017 du budget annexe lotissement tel que présenté.

## **Cession de l'immeuble 2 rue de l'ancienne école**

M. le Maire rappelle avoir rencontré Soliha, bailleur social en charge de l'immeuble sis 2 rue de l'ancienne école. Dans la perspective de réalisation de lourds travaux de réhabilitation, il avait été abordé la possibilité que la commune vende ce bâtiment à Soliha. Au vu de l'état du bâtiment, il avait été proposé de le céder pour un euro. Ceci ne grèverait pas l'enveloppe budgétaire de Soliha qui s'engage à réhabiliter la totalité du bâti.

Après analyse du projet, il s'avère qu'il est possible de céder l'immeuble à l'euro symbolique du fait de l'intérêt général de l'opération. En effet, cette opération permettra le maintien du logement social sur la commune et améliorera les conditions de logements de personnes à revenus modestes. Il est aussi important d'avoir ce type de logements en cœur de bourg, à proximité des commerces.

Cette cession à l'euro symbolique implique l'engagement de Soliha à réaliser les travaux de réhabilitation en 2017. Pour information, l'Agence nationale de l'Habitat a confirmé son intérêt pour le projet de Moulins-la-Marche en inscrivant une réservation de crédit pour l'année 2017 en vue de la réhabilitation des logements. Il faudra envisager un relogement des locataires pendant la durée des travaux.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident, à l'unanimité, d'accepter la cession de l'immeuble sis 2 rue de l'ancienne école à l'euro symbolique à Soliha avec comme condition déterminante de la vente, l'engagement de cette dernière de réaliser les travaux de réhabilitation en 2017.

M. le Maire est autorisé à signer tous documents relatifs à ce dossier.

## **Indemnités de fonction des élus**

M. le Maire donne lecture des délibérations d'attribution des indemnités de fonction des élus de 2014, suite au renouvellement du conseil municipal, fixant les taux en fonction de l'indice maximal à cette date soit l'indice 1015.

M. le Maire indique que ces délibérations doivent être modifiées au vu du décret n°2017-85 du 26/01/2017 réforme l'indice fixé pour les élus. Celui-ci étant amené à évoluer, il convient de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire et des adjoints comme suit :

- maire : 31 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
- 1er adjoint : 8.25% de l'indice brut terminal de la fonction publique
- 2ème adjoint : 8.25% de l'indice brut terminal de la fonction publique

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident, à l'unanimité, de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire et des adjoints en fonction de l'indice brut terminal de la fonction publique, d'inscrire les crédits nécessaires au budget communal, de transmettre au représentant de l'Etat dans l'arrondissement la présente délibération et le tableau annexé récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal. Par application du décret n°2017-85 du 26/01/2017, cette délibération prend effet à compter du 1er janvier 2017.

## **Droit de préemption**

Lors du débat d'orientation budgétaire, il avait été abordé le projet de création d'un chemin piétonnier entre la Rue du Stade et la Rue Jean Gabin.

Pour pouvoir réaliser ce chemin, la commune doit préempter. Pour ce faire, la Communauté de Communes des Pays de L'Aigle a renoncé à son droit de préemption afin de la transférer à la Commune de Moulins-la-Marche.

Nous avons donc la possibilité de préempter pour l'acquisition des 3 parcelles AB 165-166-167. En effet, comme indiqué dans le PLU communal validé le 17 mars 2014, une des orientations était l'amélioration des liaisons douces. La démolition du bâtiment appartenant à Orne Habitat au 17 rue Jean Gabin offre ainsi la possibilité de créer cette liaison douce entre la Rue Jean Gabin et la Rue du Stade en passant par les parcelles AB 165-166-167 et la parcelle AB 268.

De plus, la proximité de la maison médicale accentue cette création, permettant aux administrés de la Rue du Stade d'éviter un passage par le collège ou par le carrefour de la Rue du Stade avec la Rue Jean Gabin.

Afin de concrétiser ce dossier, la commune doit aussi envisager acquérir les parcelles AB 169 et AB 170.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de faire valoir son droit de préemption sur les parcelles AB 165-166-167 pour un montant de 13.000 euros auxquels il faudra ajouter les frais d'actes.

M. le Maire est autorisé à signer tout document relatif à ce dossier.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2017.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'ouvrir une enveloppe budgétaire de 11 500 euros pour l'acquisition des parcelles AB 169 et AB 170.

M. le Maire est autorisé à signer tous documents relatifs à ces dossiers.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2017.

### **Fonds de solidarité logement**

Comme chaque année, le Conseil Départemental nous transmet une demande de participation au Fonds de Solidarité Logement. M. le Maire donne lecture du courrier reçu. Cette participation financière est fixée par le nombre d'habitants sur notre commune sur la base de 0.60 euros par habitant. Les chiffres de l'INSEE au 1<sup>er</sup> janvier 2017 indiquent que la commune comptait 767 habitants.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'attribuer une aide financière de 460.20 euros pour le Fonds Solidarité Logement au Conseil Départemental.

### **Eclairage public**

L'entreprise Citeos gère depuis plusieurs années la maintenance de l'éclairage public. Elle nous propose un nouveau contrat appliquant une baisse du prix de la maintenance passant de 28 euros à 21 euros par point lumineux, en contrepartie d'un nouvel engagement sur 4 ans.

Nous avons pris attache auprès du Te61 (ancien Se 61) pour connaître la tarification de la maintenance par leurs services. Certes la maintenance unitaire est à 18 euros par point lumineux, mais il faut ajouter les armoires qui comptent pour deux points lumineux chacune ainsi que l'intégration dans le système d'exploitation du Te61 soit 6.13 euros HT par point lumineux.

Le service fourni par Citéos répond à notre demande. Les délais d'intervention sont plus rapides que ceux proposés par le Te61.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de retenir la proposition faite par Citéos à savoir 21 euros HT par point lumineux.

M. le Maire est autorisé à signer tous documents afférents à ce dossier.

M. le Maire aborde aussi le sujet de l'éclairage public nocturne. La coupure actuelle de l'éclairage public est comprise entre minuit et 4 heures du matin. Lors de sa mise en place, il n'y a pas eu de contestation notoire. Les petits délits nocturnes (dégradations) ont plutôt diminués.

M. Fardoit, en tant que commerçants, indique que l'horaire de 4 heures du matin avait été retenu par rapport aux livraisons, mais que dans les faits, les livraisons se font rarement si tôt.

M. le Maire donne l'exemple d'une commune qui a une usine fonctionnant en 3x8. La coupure jusqu'à 6 heures du matin ne gêne en rien l'activité de cette entreprise.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de valider le créneau de coupure de l'éclairage public de minuit à 6 heures du matin.

M. le Maire rappelle que lors d'une précédente réunion de conseil municipal, il avait été décidé de transférer la compétence éclairage public – section investissement au Te61. Ce transfert nous permet de bénéficier de tarifs préférentiels sur l'acquisition de matériels (mâts et luminaires) ainsi qu'une participation du Te61 sur le financement des investissements à hauteur de 10% de l'enveloppe totale.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'autoriser M. le Maire à signer la convention avec le Te61.

## Devis

### Petite salle des fêtes

La commission travaux s'est réunie le 17 février dernier afin de définir les axes de rénovation de la petite salle des fêtes pour les murs et le sol.

La commission a opté pour un revêtement de sol en dalles plombantes aspect imitation parquet, la pose de plinthes et une peinture aux murs. Il a aussi été retenu les mêmes aménagements pour le couloir menant à la cuisine.

Trois devis nous sont parvenus :

Gaëtan Mousset :	11 639.38 euros HT soit 13 967.26 euros TTC
La Peinture Rilloise :	11 827.40 euros HT soit 14 192.88 euros TTC
Delavallée :	13 742.26 euros HT soit 16 490.72 euros TTC

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de retenir le devis de M. Gaëtan MOUSSET pour un montant de 11 639.38 euros HT soit 13 967.26 euros TTC.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2017.

### Avenant LVB

Eurovia nous a envoyé deux devis complémentaires concernant les travaux du lotissement Les Vallées Bourges. En effet, il convient de régulariser la réalisation d'une voirie provisoire en grave bitume ainsi que les travaux supplémentaires concernant l'aménagement des parcelles de la Sagim, de la plate-forme gaz, de décapage et transport de la terre végétale. En effet, le tarif du transport de la terre végétale était stipulé au m<sup>3</sup> et l'estimation avancée par le bureau d'étude été en-deçà de la réalité, d'où un surcoût important.

M. le Maire fait remarquer que le chantier a pris énormément de retard. Des Pénalités vont être imputées à l'entreprise en cause.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de valider les devis présentés par Eurovia pour des montants de 2 745.20 euros HT soit 4 494.24 euros TTC et de 21 052.21 euros HT soit 25 262.65 euros TTC.

M. le Maire est autorisé à signer tout document relatif à ce dossier.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2017.

### Défense incendie

Dans le cadre du débat d'orientation budgétaire, il avait été décidé de remplacer l'ensemble des bornes incendie défectueuses. Deux devis ont été sollicités auprès d'Eaux de Normandie et de la Saur.

Eaux de Normandie : 7 461.71 euros HT soit 8 954.05 euros TTC

Saur : 9 432.61 euros HT soit 11 319.13 euros TTC

Un devis complémentaire a été sollicité pour une borne vétuste mais en état de fonctionnement. Il ne nous est cependant pas encore parvenu. Au vu des devis déjà fournis, le coût d'un remplacement de borne est d'environ 1 500 euros TTC.

M. le Maire rappelle qu'une demande de DETR a été instruite pour ce dossier.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de retenir la proposition d'Eaux de Normandie pour la défense incendie de notre commune.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2017.

### Chemin bonnetière

La réfection du chemin de la Bonnetière est prévu au budget 2017. Trois devis ont été sollicités pour la réfection en bicouche gravillonnée, mais seulement deux nous sont parvenus :

Colas : 6 100.75 euros HT soit 7 320.90 euros TTC

Lawson : 7 960.00 euros HT soit 9 552.00 euros TTC

M. Castel s'interroge sur l'opportunité de réaliser une émulsion « easycold » comme celle réalisée l'an passé sur le chemin de Ronxou.

M. le Maire répond que l'offre faite par l'entreprise Colas en 2016 correspond à un lancement de produit avec une offre promotionnelle. De plus, le chemin de la Bonnetière étant moins long, les tarifs préférentiels ne peuvent pas s'appliquer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de retenir le devis de l'entreprise Colas pour une émulsion bi-couche gravillonnée pour un montant de 6 100.75 euros HT soit 9 320.90 euros TTC.  
Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2017.

### Elagage

Comme chaque année, la commune fait intervenir une entreprise pour procéder au fauchage des accotements et élagage des haies (17 km). L'année passée, la commune ayant acquis un broyeur d'accotement, le premier passage sera effectué par les agents communaux.

Trois devis ont été demandés seulement deux nous sont parvenus :

- Rocher Ludovic : 2 200 euros HT soit 2 640 euros TTC pour 17 km
- Debotté Eric : 2 210 euros HT soit 2 652 euros TTC pour 17 km
- GAEC De la Chevalerie : 2 150 euros HT soit 2 580 euros TTC pour 17 km

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote, à l'unanimité, de retenir le devis du GAEC de la Chevalerie pour un montant total de 2 150 euros HT soit 2 580 euros TTC afin de procéder au fauchage des accotements et élagage des haies.  
Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2017.

### Scie

Ces trois entreprises ont aussi été consultées pour le passage de la scie dans les chemins communaux. Un tarif horaire a été demandé.

- Rocher Ludovic : 150 euros HT / heure soit 165.60 euros TTC
- Debotté Eric : 140 euros HT / heure soit 168.00 euros TTC
- GAEC De la Chevalerie : 138 euros HT / heure soit 180.00 euros TTC

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote, à l'unanimité, de retenir le devis du GAEC de la Chevalerie pour un montant horaire de 138 euros HT / heure soit 165.60 euros TTC pour le passage de la scie dans les chemins communaux.  
Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2017.

### Toiture mairie

M. le Maire ayant sollicité le SDIS au sujet du maintien de la sirène sur le toit de la mairie, informe les membres du conseil municipal, que le SDIS n'émet aucune objection à la dépose de celle-ci. Ceci va donc simplifier les travaux.

Lors de la réunion de la commission travaux du 17 février dernier, les différents devis ont été comparés. Des demandes d'informations complémentaires ont été faites. Il convient de procéder la dépose totale du clocheton et à sa réfection en atelier. Ceci pour une meilleure qualité de travail et pour une sécurité accrue du chantier.

Quatre devis ont été analysés. Un ne remplissant pas dans les critères de dépose du clocheton, il ne sera donc pas retenu.

Les trois autres étant techniquement comparables :

- SABLE Mickael : 20 444.88 euros HT soit 24 533.86 euros TTC sans dépose du clocheton
- CATELIN SAS : 31 212.00 euros HT soit 37 454.40 euros TTC
- MARTIN Couverture : 42 530.67 euros HT soit 51 036.80 euros TTC
- BEQUET : 56 460.63 euros HT soit 67 752.76 euros TTC

Au vu des éléments techniques et des éléments chiffrés, la commission propose de retenir le devis de l'entreprise Catelin.

M. Castel fait remarquer que le cahier des charges étant très précis, la possibilité d'avenant sera limitée.

M. le Maire aborde l'éventuel changement d'une pièce de charpente, qui ne sera confirmée ou pas que lors des travaux.  
Le montant du remplacement n'excédera pas les 500 euros, selon l'entreprise Catelin.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de retenir le devis de l'entreprise Catelin pour un montant de 31 212.00 euros HT soit 37 454.40 euros TTC.

M. le Maire est autorisé à signer tout document relatif à ce dossier.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2017.

### Porte bar

Suite à l'aménagement de la petite salle des fêtes, les normes de sécurité imposent deux sorties de secours. Pour ce faire, la porte existante, qui donne l'accès direct derrière le bar, doit être remplacée par une porte avec un système antipanique.

Deux devis pour une porte alu gris anthracite avec système antipanique nous sont parvenus :

TRIOREAU Richard : 2 447.00 euros HT soit 2 936.40 euros TTC

Art et fenêtres : 2 795.77 euros HT soit 3 354.92 euros TTC

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de retenir le devis de M. Richard TRIOREAU pour le remplacement de la porte donnant l'accès au bar pour un montant de 2 447.00 euros HT soit 2 936.40 euros TTC.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2017.

### Enduit mur rue du point du jour

La place de la rue du Point du jour a été partiellement aménagée. Le mur en parpaings a été érigé et du tout-venant a été étalé. Cette place peut accueillir une dizaine de voitures en cœur de bourg. Il convient de procéder aux finitions par la pose d'un enduit sur la totalité des murs de cette place.

M. LEFEVRE, qui a réalisé le mur, nous a envoyé un devis pour ces travaux complémentaires d'un montant de 9 163.65 euros HT soit 10 996.38 euros TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de retenir le devis de M. Bernard LEFEVRE pour la réalisation d'un enduit sur le mur réalisé et sur le mur déjà existant pour un montant de 9 163.65 euros HT soit 10 996.38 euros TTC.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2017.

### Tintement cloche

Suite à la visite annuelle de l'entreprise BODET, qui gère la maintenance des cloches de l'église, il s'avère que le moteur du tintement de la cloche n°2 ne fonctionne plus. Le coût du remplacement de ce système est de 2 120.50 euros HT soit 2 544.60 euros TTC. Notre clocher est composé de 3 cloches avec un système de sonnerie indépendant pour chacune d'elles. Cet investissement permettra le bon fonctionnement des cloches afin de sonner les heures et les demi-heures.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de retenir le devis de l'entreprise BODET pour le remplacement du tintement de la cloche n°2.

M. le Maire est autorisé à signer tout document relatif à ce dossier.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2017.

### Isolation théâtre

L'isolation extérieure du théâtre a fait l'objet d'une attribution de DETR sur l'année 2016.

Un devis de l'entreprise LEFEVRE pour la réalisation d'un enduit s'élève à 15 993.55 euros HT soit 19 192.26 euros TTC avec la réfection des joints de briques pour les piliers et le sous-bassement. Ce choix se fait par rapport au cachet du bâti existant. De plus, avec le parking accueillant les camping-caristes et la vue sur la campagne, l'aspect de ce bâtiment doit être mis en valeur. Les travaux peuvent être exécutés sur l'exercice 2017.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de retenir, dans un premier temps, le devis de M. Bernard LEFEVRE pour la réalisation d'un enduit extérieur et de la réfection des joints de briques des piliers et du sous-bassement.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2017.

### Mobilier sdf

M. Fardoit, en tant que professionnel de la restauration, s'est chargé d'obtenir des devis pour du mobilier spécifique pour la cuisine de la salle des fêtes. Il s'est intéressé à l'acquisition d'une étuve. Cet appareil permet de garder les plats ou assiettes au chaud. C'est un équipement très utile lors de l'organisation de repas. Après analyse, il s'avère que le devis du



Groupement Boucherie Charcuterie Ornaï – SACA propose un équipement de qualité pour un montant de 2 430 euros HT soit 2 916 euros TTC. Il convient d’y ajouter les grilles intérieures à 17 euros HT l’unité soit 20.40 euros TTC le jeu de 2 grilles. M. Fardoit propose l’acquisition de 5 jeux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l’unanimité, de retenir le devis du Groupement Boucherie Charcuterie Ornaï – SACA pour un montant de 2 515 euros HT soit 3 018 euros TTC pour une étuve et 5 lots de grilles intérieures.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2017.

### **Vente d’herbe**

Chaque année, une consultation est lancée auprès des éleveurs de la commune pour les vente d’herbe concernant les parcelles ZN 27 et ZK 23.

Une seule proposition nous est parvenue :

- GAEC de Cour d’Evêque : ZN 27 : 70 euros et ZK 23 : 153 euros

Ces propositions correspondent aux propositions que nous avons les années précédentes.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident, à l’unanimité, de retenir l’offre du GAEC de Cour d’Evêque pour la vente d’herbe des parcelles ZN 27 pour un montant de 70 euros et ZK 23 pour un montant de 153 euros.

### **Motion de soutien aux Maires Ruraux**

M. le Maire expose aux membres du Conseil municipal que depuis le 1<sup>er</sup> mars 2017, seules les mairies équipées d’un dispositif de recueil des empreintes numérisées pourront instruire les demandes de cartes nationales d’identité, en application du décret n°2016-1460 du 28 octobre 2016.

Déplorant le dessaisissement de ce service de proximité, et la perte des relations avec les usagers du service public, il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur ce sujet.

M. Janvier fait remarquer que nous sommes amenés à se rendre régulièrement à L’Aigle.

Mme Vitry déplore la nécessité d’une prise de rendez-vous et le temps que cela demande.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident, avec 13 voix pour et 2 abstentions (MM. Prunier et Janvier), de s’opposer à la suppression du service public de proximité COMMUNAL de réception des demandes de cartes nationales d’identité.

### **Encaissement d’un chèque**

Suite à une erreur comptable, la somme allouée à l’Association des Maires Ruraux de l’Orne a été versée sur le compte de l’Association des Maires de l’Orne. Cette dernière nous a renvoyé le chèque afférent.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident, à l’unanimité, d’autoriser l’encaissement du chèque de 80 euros émanant de l’Association des Maires de l’Orne.

### **Divers**

#### **Vente de la ZN 40**

Mme Vitry, étant personnellement intéressée par la vente de la parcelle ZN 40, quitte la salle du conseil municipal.

M. le Maire donne lecture d’un courrier de l’entreprise Vitry Services Carburant pour l’acquisition de la parcelle ZN 40 dans le cadre de la création de la station essence. La parcelle est de 479m<sup>2</sup>. Le prix de vente des terrains de la zone artisanale est à 2.50 euros le m<sup>2</sup> viabilisé. La parcelle ZN 40 n’étant pas viabilisée, M. le Maire propose de fixer le prix de vente à 900 euros pour la totalité de la surface soit 1,87 euros le m<sup>2</sup>.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident, à l’unanimité, de fixer le prix de vente de la parcelle ZN 40 à la société Vitry Services Carburant pour un montant de 900 euros net vendeur.

M. le Maire est autorisé à signer tous documents relatifs à ce dossier.

M. le Maire fait passer la carte postale envoyée par les enfants qui ont participé à la Classe de neige cette année.

M. le Maire informe les membres du conseil municipal qu'Orange va procéder à la dépose de la cabine téléphonique qui se trouve face à la Place St Laurent.

M. Prunier s'interroge sur l'obligation de maintenir ce service sur le territoire.

M. Prévost indique que cet équipement permet de procéder à des appels d'urgence gratuitement.

Dans son courrier, Orange précise que les cabines téléphoniques seront préservées dans les zones non couvertes par la téléphonie mobile.

M. le Maire informe les membres du conseil municipal que l'inauguration des bornes de recharges électriques aura lieu le mardi 11 avril prochain à 15h. L'inauguration de l'effacement de réseau dans la grande rue aura lieu par la même occasion.

M. le Maire donne lecture d'une invitation du Centre Régional de la Propriété forestière qui organise une après-midi sur le « reboisement de peuplements à faible valeur économique et ouverture de cloisonnements d'exploitation ». Ce sera le vendredi 7 avril à 14h00 à Bonsmoulins.

M. le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que les élections présidentielles auront lieu le 23 avril et le 7 mai. Les élections législatives se dérouleront les 11 et 18 juin prochain. Il convient d'établir les tableaux pour la tenue des bureaux de vote.

1<sup>er</sup> tour des présidentielles : **23 avril 2017**

2<sup>ème</sup> tour des présidentielles : **7 mai 2017**

8 h - 10 h	Fabrice GLORIA
	Eric PREVOST
	Benoît BOURCET
10 h - 12 h	Benoît MICHEL
	Thierry BOURDON
	Anne-Sophie LECHAT
12 h - 14 h	Jean FARDOIT
	Michelle HAYERE
	Alain JANVIER
14 h - 16 h	Edouard DE LA HITTE
	Dominique VASSEUR
	Guillaume CASTEL
16 h - 18 h	Anne HAUVILLE
	Sandrine VITRY
	Patrick PRUNIER

8 h - 10 h	Fabrice GLORIA
	Eric PREVOST
	Benoît BOURCET
10 h - 12 h	Benoît MICHEL
	Thierry BOURDON
	Anne-Sophie LECHAT
12 h - 14 h	Jean FARDOIT
	Michelle HAYERE
	Alain JANVIER
14 h - 16 h	Edouard DE LA HITTE
	Dominique VASSEUR
	Guillaume CASTEL
16 h - 18 h	Anne HAUVILLE
	Sandrine VITRY
	Patrick PRUNIER

### Questions diverses

Mme Hauville interpelle M. le Maire sur la nécessité de faire une communication sur le passage de la balayeuse le 2<sup>ème</sup> mardi de chaque mois.

M. le Maire indique que des affiches ont été apposées chez les commerçants. Il pourra être envisagé la mise de flyers sur les pare-brises des voitures ayant gênées le passage de la balayeuse.

Mme Hayère rédigera un article pour le prochain bulletin municipal qui paraîtra en juin.

Mme Lechat déplore une casse sur le terrain multisports. Un agent communal se rendra sur place pour procéder à la réparation de la barre endommagée.

Mme Lechat revient sur le projet de recevoir les jeunes de la commune. Une réflexion va être menée pour la conception de l'invitation et l'organisation.

M. Fardoit rappelle que le Tour de Normandie passe le 23 mars sur la commune.

M. De La Hitte s'interroge sur l'activité de la zone artisanale.  
M. le Maire n'a pas d'information à ce sujet.

M. Castel a été interpellé quant à la présence de lierre sur la majorité des arbres de la Motte féodale. Il convient de le couper afin de ne pas risquer de faire mourir les arbres.

Prochaine séance le 26 avril 2017.

Levée de séance à 23h20.

GLORIA Fabrice

CASTEL Guillaume

MICHEL Benoît

FARDOIT Jean

VITRY Sandrine

BOURDON Thierry

JANVIER Alain

HAUVILLE Anne

DE LA HITTE Edouard

PRUNIER Patrick

PREVOST Eric

BOURCET Benoît

HAYERE Michelle

LECHAT Anne-Sophie

VASSEUR Dominique